

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 04213 Numéro SIREN : 352 720 726 Nom ou dénomination : 3J CONSTRUCTIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 9721

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/9721

Déposant :

Nom/dénomination : 3J CONSTRUCTIONS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 352 720 726

N° gestion : 1989 B 04213



3 J CONSTRUCTIONS

ENTREPRISE DE BÂTIMENT

S.a.r.l. au capital de 15.000 €

Rcs Bobigny B 352 720 726

SIEGE SOCIAL

10, RUE MONTESQUIEU

93410 VAUJOURS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

Audit Fiscalité Comptabilité
Société d'Expertise-Comptable
41 rue Paul BERT – 93600 Aulnay-sous-Bois
Téléphone : 01 43 30 25 27



3J CONSTRUCTIONS

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Annexes Légales 2020	2
Bilan détaillé	14
ACTIF	14
<i>Actif immobilisé</i>	<i>14</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>14</i>
PASSIF	16
<i>Capitaux Propres</i>	<i>16</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>16</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>16</i>
Compte de résultat détaillé	17
Soldes intermédiaires de gestion détaillé	19
Liasse 20 IS RN	21
Liasse 20 1330 CVAE	48



[Signature]

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 3J CONSTRUCTIONS pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 49 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	801 182,16 Euros
chiffre d'affaires	1 178 210,41 Euros
résultat net comptable	77 366,10 Euros

Fait à AULNAY-SOUS-BOIS

Le 10/04/2020

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet Audit Fiscalité Comptabilité



Annexes Légales 2020

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 801 182,16 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 77 366,10 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.



SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS



[Signature]

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)



FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	41 181		914
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 056		
Autres installations, agencements, aménagements	49 161		
Matériel de transport	20 594		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	118 991		914
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 524		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 524		
TOTAL GENERAL	120 516		914

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			42 094	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			8 056	
Autres installations, agencements, aménagements			49 161	
Matériel de transport			20 594	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			119 905	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 524	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 524	
TOTAL GENERAL			121 429	



Signature

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	41 181	102		41 282
Installations générales, agencements divers	8 056			8 056
Matériel de transport	49 161			49 161
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 594			20 594
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	118 991	102		119 093
TOTAL GENERAL	118 991	102		119 093

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	102				
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	102				
TOTAL GENERAL	102				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	8 189		8 189	
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	8 189		8 189	
TOTAL GENERAL	8 189		8 189	
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			8 189	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.



Signature

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 524		1 524
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	211 435	211 435	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 400	4 400	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	10 000	10 000	
- T.V.A	1 974	1 974	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	258	258	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	202	202	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	229 793	228 268	1 524
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	42 521	42 521		
Personnel et comptes rattachés	14 990	14 990		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 702	35 702		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	39 521	39 521		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 215	2 215		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	913	913		
Autres dettes	21 150	21 150		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	15 574	15 574		
TOTAL GENERAL	172 586	172 586		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 969
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	19 969

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		15 574
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		15 574

Commentaires :

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		



Signature

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	1 178 210
TOTAL	1 178 210

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	1 178 210
TOTAL	1 178 210

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	73 318	
Résultat exceptionnel (et participation)	4 048	
Résultat comptable	77 366	

Commentaires :



Signature

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	15 000	15 000	15 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 178 210	1 035 866	611 197		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	69 278	30 282	-108 475		
c) Impôt sur les bénéfices			-528		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	69 278	30 282	-107 947		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	77 366	30 282	-108 131		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	271 944	260 252	253 362		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	104 363	94 824	126 830		

Observations complémentaires



Signature

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Actif immobilisé						
Installations tech., matériel & outillage indu	42 094	41 282	812			812
215400 Matériel industriel	42 094		42 094	41 181		913
281540 Amortissement matériel industriel		41 282	-41 282	-41 181		- 101
Autres immobilisations corporelles	77 810	77 810				
218100 Instal. génér. agenc. amgts	8 056		8 056	8 056		
218200 Matériel de transport	49 161		49 161	49 161		
218300 Matériel de bureau & infor.	20 594		20 594	20 594		
281810 Amortissements agencement installat		8 056	-8 056	-8 056		
281820 Amortissement mat transport		49 161	-49 161	-49 161		
281830 Amortissement mat bureau informatiq		20 594	-20 594	-20 594		
Autres immobilisations financières	1 524		1 524	1 524		
275000 Dépôts et cautions	1 524		1 524	1 524		
TOTAL (I)	121 429	119 093	2 337	1 524		813
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	9 257		9 257	8 100		1 157
311000 Stock matières premières	9 257		9 257	8 100		1 157
Avances & acomptes versés sur commandes	6 236		6 236	1 000		5 236
409100 Frs avances & acomptes/comm.	6 236		6 236	1 000		5 236
Clients et comptes rattachés	211 435		211 435	177 740		33 695
410000 Clients	211 435		211 435	165 657		45 778
416000 Clients douteux ou litigieux 19,60				9 794		- 9 794
418000 Clients produits non encore fact.				10 478		- 10 478
491200 Prov/dep cpte cli 19.6%				-8 189		8 189
Fournisseurs débiteurs	202		202	202		
401000 Fournisseurs divers	202		202	202		
Personnel	4 400		4 400	3 000		1 400
425000 Personnel avances et acomptes	4 400		4 400	3 000		1 400
Etat, impôts sur les bénéfices	10 000		10 000	21 489		- 11 489
444000 Etat impôts sur les bénéfices	10 000		10 000	21 489		- 11 489
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 974		1 974	1 564		410
445660 T.V.A. s/ ABS	1 094		1 094			1 094
445661 TVA déductible s/ achats 5.50%	7		7			7
445663 TVA déductible autoliquidation				1 554		- 1 554
445666 TVA déductible 10 %				11		- 11
445867 TVA en attente déductible 20 %	873		873			873
Autres	258		258			258
443000 CVAE	258		258			258
Valeurs mobilières de placement	347 239		347 239	346 839		400
503500 Titres cotés BCMNE	1 254		1 254	1 254		
508200 Compte à terme HSBC	35 000		35 000	35 000		
508300 Compte à terme SG	160 110		160 110	159 710		400
508400 Comptes à terme CMNE	150 875		150 875	150 875		
Disponibilités	207 846		207 846	209 691		- 1 845
512000 Société Générale	3 956		3 956	1 839		2 117
512200 UBP Livry Gargan	1 352		1 352	4 682		- 3 330
512300 Banque CMNE	202 443		202 443	202 972		- 529
530000 Caisse	95		95	198		- 103
TOTAL (II)	798 845		798 845	769 626		29 219

Voir l'attestation de l'expert-comptable

Audit Fiscalité Comptabilité

Page 14



Signature

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF (0 à V)	920 275	119 093	801 182	771 150	30 032



Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 15 000)	15 000	15 000	
101300 Capital souscrit appelé verse	15 000	15 000	
Réserve légale	1 500	1 500	
106100 Réserve légale	1 500	1 500	
Report à nouveau	534 730	534 448	282
110000 Report à nouveau (SC)	534 730	534 448	282
Résultat de l'exercice	77 366	30 282	47 084
TOTAL (I)	628 596	581 230	47 366
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés	913	901	12
455100 Assoc. c/c principal	913	901	12
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		21 150	- 21 150
419100 Clts avances acpts reçus/com.		21 150	- 21 150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 521	47 413	- 4 892
401000 Fournisseurs divers	22 552	40 830	- 18 278
408100 Fournisseurs	19 969	6 583	13 386
Personnel	14 990	16 050	- 1 060
421000 Personnel rémunérations dues	12 920	13 475	- 555
421500 Note de frais à payer	2 070	2 576	- 506
Organismes sociaux	35 702	35 426	276
431000 URSSAF	7 545	7 927	- 382
437300 PROBTP retraite - prévoyance	13 721	12 895	826
437500 APST Médecine du Travail	282	325	- 43
437700 Caisse des Congés Payés	13 408	13 537	- 129
437820 Retraite PLANE0	746	741	5
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 521	67 491	- 27 970
445210 TVA due autoliquidation		1 554	- 1 554
445510 T.V.A. à décaisser	6 926	41 218	- 34 292
445660 T.V.A. s/ ABS		364	- 364
445710 TVA s/ VENTES 19,60 %		254	- 254
445713 TVA s/ Ventes 10 %	148	791	- 643
445720 TVA s/ Ventes 20 %	32 447	21 563	10 884
445877 TVA en attente collectée 20 %		1 746	- 1 746
Autres impôts, taxes et assimilés	2 215	1 490	725
442100 Prélèvement à la source (IR)	643		643
447200 Taxe apprentissage	1 572	1 490	82
Autres dettes	21 150		21 150
467000 Autres comptes débit. ou crédit.	21 150		21 150
Produits constatés d'avance	15 574		15 574
487000 Produits constatés d'avance	15 574		15 574
TOTAL (IV)	172 586	189 921	- 17 335
TOTAL PASSIF (I à V)	801 182	771 150	30 032

Voir l'attestation de l'expert-comptable

Audit Fiscalité Comptabilité

Page 16



Signature

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	1 178 210		1 178 210	1 035 866	142 344	13,74
704000 Travaux sans TVA	120 305		120 305	211 561	- 91 256	-43,13
704101 Travaux 10 %	321 288		321 288	134 105	187 183	139,58
704120 Travaux 20 %	736 617		736 617	690 200	46 417	6,73
Chiffre d'affaires Net	1 178 210		1 178 210	1 035 866	142 344	13,74

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Subventions d'exploitation	1 030	6 380	- 5 350	-83,86
740000 Subvention d'exploitation	1 030	6 380	- 5 350	-83,86
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	8 189		8 189	N/S
781740 Repr/prov. dép. créances	8 189		8 189	N/S
Autres produits	1	0	1	N/S
758000 Pdt divers de gest. courante	1	0	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	1 187 431	1 042 246	145 185	13,93
Achats de matières premières et autres approvisionnement	156 815	171 390	- 14 575	-8,50
601000 Matières premières	156 815	171 390	- 14 575	-8,50
Variation de stock (matières premières et autres approv.	-1 157	-300	- 857	285,67
603100 Var/stocks matières premières	-1 157	-300	- 857	285,67
Autres achats et charges externes	567 196	489 198	77 998	15,94
605000 Travaux sous traités sans TVA	404 432	332 992	71 440	21,45
605100 Travaux sous traités avec TVA	1 830	7 801	- 5 971	-76,54
606100 Fournitures non stockables	943	1 101	- 158	-14,35
606150 Carburant	7 685	6 650	1 035	15,56
606300 Fourn. d'entr. petit équip.	1 101	1 993	- 892	-44,76
606400 Fournitures administratives	1 156	622	534	85,85
611000 Sous-traitance générale	980		980	N/S
612000 Crédit bail	1 776	1 697	79	4,66
612100 Credit Bail Citroen	5 014	5 014		0,00
612300 Credit Bail Photocopieur	2 512	2 408	104	4,32
612400 Credit Bail Mercedes FUSO	4 561		4 561	N/S
612410 Credit Bail Mercedes SPRINT	3 859		3 859	N/S
613000 Loyer	8 972	8 955	17	0,19
613200 Location de matériel	17 740	13 847	3 893	28,11
614000 Charges loc. & de co-prop.	63	53	10	18,87
615000 Entretien réparation	1 109	268	841	313,81
615200 Entr. répar matériel transport	11 529	5 805	5 724	98,60
616000 Assurances	16 504	28 890	- 12 386	-42,87
616100 Assurances sur credit bail	1 379	1 211	168	13,87
617000 Etudes et recherches	7 000		7 000	N/S
618300 Documentation technique	2 564	1 789	775	43,32
618500 Frais de colloques, semin., confer	1 580	3 220	- 1 640	-50,93
621100 Personnel intérimaire	2 979	6 774	- 3 795	-56,02
622600 Honoraires	24 539	23 140	1 399	6,05
622700 Frais d'actes & contentieux	44	360	- 316	-87,78
623400 Cadeaux à la clientèle	3 725	3 843	- 118	-3,07
623700 Publications	85		85	N/S
623800 Divers (pourboires dons...)	630	3 100	- 2 470	-79,68
624000 Transports biens & collectifs	372		372	N/S
625100 Voyages & déplacements M. CHEANNE	8 899	3 877	5 022	129,53
625110 Voyages et déplacements		1 244	- 1 244	-100
625130 Note de Frais CHEANNE F	4 685	5 941	- 1 256	-21,14
625600 Frais de missions	7 710	5 828	1 882	32,29
625700 Réceptions	803	63	740	N/S

Voir l'attestation de l'expert-comptable

Audit Fiscalité Comptabilité

Page 17



Signature

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
625710 Réception M. CHEANNE	711	2 646	- 1 935	-73,13
626000 Frais postaux	770	863	- 93	-10,78
626100 Téléphone	3 625	3 960	- 335	-8,46
627000 Services bancaires	3 330	3 146	184	5,85
627800 Autres frais & comm. prest. serv.		95	- 95	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	5 454	4 564	890	19,50
633200 Taxe d'apprentissage	1 572	1 490	82	5,50
633300 Particip. employ. form. prof.	1 997	1 788	209	11,69
635100 CVAE		261	- 261	-100
635110 CFE	1 013	1 025	- 12	-1,17
635400 Droits d'enregistrement et timbre	867		867	N/S
637800 Taxes diverses	5		5	N/S
Salaires et traitements	271 944	260 252	11 692	4,49
641000 Rémunération du personnel	217 212	207 287	9 925	4,79
641250 Conges payés	46 697	45 417	1 280	2,82
641390 Indemnité repas	6 284	5 870	414	7,05
641395 Indemnité transports	1 752	1 679	73	4,35
Charges sociales	104 363	94 824	9 539	10,06
645100 Cotisations URSSAF	60 870	61 949	- 1 079	-1,74
645300 Cotisation retraite	30 768	28 422	2 346	8,25
645820 Retraite Compl AGF (Planeo)	2 753	2 607	146	5,60
646000 RSI	5 170	5 719	- 549	-9,60
646100 Pro BTP Retraite M. CHEANNE	3 457	3 315	142	4,28
646300 Groupama Vie		2 081	- 2 081	-100
646400 Assurance VIE HSBC	441		441	N/S
647500 Médecine du travail pharmac.	904	901	3	0,33
649000 CICE		-10 169	10 169	-100
Dotations aux amortissements sur immobilisations	102		102	N/S
681120 Dot amort immob. corporelles	102		102	N/S
Autres charges	9 796	7 525	2 271	30,18
654000 Pertes sur créances irrécouvrab.	9 794	7 524	2 270	30,17
658000 Charges div. gestion courante	2	0	2	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 114 512	1 027 453	87 059	8,47
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	72 918	14 793	58 125	392,92
Autres intérêts et produits assimilés	400	1 189	- 789	-66,36
764000 Revenus des valeurs mobilières de p	400	1 189	- 789	-66,36
Total des produits financiers (V)	400	1 189	- 789	-66,36
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	400	1 189	- 789	-66,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	73 318	15 982	57 336	358,75
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 287	- 3 287	-100
771000 Produits except. sur oper. gestion		3 287	- 3 287	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 250	11 700	- 7 450	-63,68
775000 Produits cessions éléments d'actif		11 700	- 11 700	-100
775200 Immobilisations corporelles	4 250		4 250	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	4 250	14 987	- 10 737	-71,64
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	202	687	- 485	-70,60
671290 Pénalités non déductibles	202	615	- 413	-67,15
671800 Autres charg. exceptionnelles		72	- 72	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	202	687	- 485	-70,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 048	14 300	- 10 252	-71,69
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 192 080	1 058 422	133 658	12,63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 114 714	1 028 140	86 574	8,42
RESULTAT NET	77 366	30 282	47 084	155,49



Signature

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
+ Production vendue	1 178 210	1 035 866	142 344	13,74
704000 Travaux sans TVA	120 305	211 561	- 91 256	-43,13
704101 Travaux 10 %	321 288	134 105	187 183	139,58
704120 Travaux 20 %	736 617	690 200	46 417	6,73
Production de l'exercice	1 178 210	1 035 866	142 344	13,74
- Matières premières et approvisionnements consommés	155 658	171 090	- 15 432	-9,02
601000 Matières premières	156 815	171 390	- 14 575	-8,50
603100 Var/stocks matières premières	-1 157	-300	- 857	285,67
- Sous-traitance directe	406 262	340 793	65 469	19,21
605000 Travaux sous traités sans TVA	404 432	332 992	71 440	21,45
605100 Travaux sous traités avec TVA	1 830	7 801	- 5 971	-76,54
Marge brute sur production (II)	616 291	523 983	92 308	17,62
Taux de marge brute sur production	52,31 %	50,58 %		
Marge brute globale (I + II)	616 291	523 983	92 308	17,62
Taux de marge brute globale	52,31 %	50,58 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	160 934	148 405	12 529	8,44
606100 Fournitures non stockables	943	1 101	- 158	-14,35
606150 Carburant	7 685	6 650	1 035	15,56
606300 Fourn. d'entr. petit équip.	1 101	1 993	- 892	-44,76
606400 Fournitures administratives	1 156	622	534	85,85
611000 Sous-traitance générale	980		980	N/S
612000 Crédit bail	1 776	1 697	79	4,66
612100 Crédit Bail Citroen	5 014	5 014		0,00
612300 Crédit Bail Photocopieur	2 512	2 408	104	4,32
612400 Crédit Bail Mercedes FUSO	4 561		4 561	N/S
612410 Crédit Bail Mercedes SPRINTER	3 859		3 859	N/S
613000 Loyer	8 972	8 955	17	0,19
613200 Location de matériel	17 740	13 847	3 893	28,11
614000 Charges loc. & de co-prop.	63	53	10	18,87
615000 Entretien réparation	1 109	268	841	313,81
615200 Entr. répar matériel transport	11 529	5 805	5 724	98,60
616000 Assurances	16 504	28 890	- 12 386	-42,87
616100 Assurances sur crédit bail	1 379	1 211	168	13,87
617000 Etudes et recherches	7 000		7 000	N/S
618300 Documentation technique	2 564	1 789	775	43,32
618500 Frais de colloques, sémin., confer	1 580	3 220	- 1 640	-50,93
621100 Personnel intérimaire	2 979	6 774	- 3 795	-56,02
622600 Honoraires	24 539	23 140	1 399	6,05
622700 Frais d'actes & contentieux	44	360	- 316	-87,78
623400 Cadeaux à la clientèle	3 725	3 843	- 118	-3,07
623700 Publications	85		85	N/S
623800 Divers (pourboires dons...)	630	3 100	- 2 470	-79,68
624000 Transports biens & collectifs	372		372	N/S
625100 Voyages & déplacements M. CHEANNE	8 899	3 877	5 022	129,53
625110 Voyages et déplacements		1 244	- 1 244	-100
625130 Note de Frais CHEANNE F	4 685	5 941	- 1 256	-21,14
625600 Frais de missions	7 710	5 828	1 882	32,29
625700 Réceptions	803	63	740	N/S
625710 Réception M. CHEANNE	711	2 646	- 1 935	-73,13
626000 Frais postaux	770	863	- 93	-10,78
626100 Téléphone	3 625	3 960	- 335	-8,46
627000 Services bancaires	3 330	3 146	184	5,85
627800 Autres frais & comm. prest. serv.		95	- 95	-100
Valeur ajoutée produite	455 357	375 578	79 779	21,24
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	38,65 %	36,26 %		

Voir l'attestation de l'expert-comptable

Audit Fiscalité Comptabilité

Page 19



Signature

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
+ Subventions d'exploitation	1 030	6 380	- 5 350	-83,86
740000 Subvention d'exploitation	1 030	6 380	- 5 350	-83,86
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 454	4 564	890	19,50
633200 Taxe d'apprentissage	1 572	1 490	82	5,50
633300 Particip. employ. form. prof.	1 997	1 788	209	11,69
635100 CVAE		261	- 261	-100
635110 CFE	1 013	1 025	- 12	-1,17
635400 Droits d'enregistrement et timbre	867		867	N/S
637800 Taxes diverses	5		5	N/S
- Salaires et traitements	271 944	260 252	11 692	4,49
641000 Rémunération du personnel	217 212	207 287	9 925	4,79
641250 Conges payés	46 697	45 417	1 280	2,82
641390 Indemnité repas	6 284	5 870	414	7,05
641395 Indemnité transports	1 752	1 679	73	4,35
- Charges sociales	104 363	94 824	9 539	10,06
645100 Cotisations URSSAF	60 870	61 949	- 1 079	-1,74
645300 Cotisation retraite	30 768	28 422	2 346	8,25
645820 Retraite Compl AGF (Planeo)	2 753	2 607	146	5,60
646000 RSI	5 170	5 719	- 549	-9,60
646100 Pro BTP Retraite M. CHEANNE	3 457	3 315	142	4,28
646300 Groupama Vie		2 081	- 2 081	-100
646400 Assurance VIE HSBC	441		441	N/S
647500 Médecine du travail pharmac.	904	901	3	0,33
649000 CICE		-10 169	10 169	-100
Excédent brut d'exploitation	74 626	22 318	52 308	234,38
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	6,33 %	2,15 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions	8 189		8 189	N/S
781740 Repr/prov. dép. créances	8 189		8 189	N/S
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	102		102	N/S
681120 Dot amort immob. corporelles	102		102	N/S
+ Autres produits de gestion courante	1	0	1	N/S
758000 Pmts divers de gest. courante	1	0	1	N/S
- Autres charges de gestion courante	9 796	7 525	2 271	30,18
654000 Pertes sur créances irrécouvrab.	9 794	7 524	2 270	30,17
658000 Charges div. gestion courante	2	0	2	N/S
Résultat d'exploitat° (hors charges & prod. financie	72 918	14 793	58 125	392,92
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	6,19 %	1,43 %		
+ Autres intérêts et produits assimilés	400	1 189	- 789	-66,36
764000 Revenus des valeurs mobilières de p	400	1 189	- 789	-66,36
Résultat courant avant impôts	73 318	15 982	57 336	358,75
Résultat courant / chiffre d'affaires	6,22 %	1,54 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 287	- 3 287	-100
771000 Produits except. sur oper. gestion		3 287	- 3 287	-100
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 250	11 700	- 7 450	-63,68
775000 Produits cessions éléments d'actif		11 700	- 11 700	-100
775200 Immobilisations corporelles	4 250		4 250	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	202	687	- 485	-70,60
671290 Pénalités non déductibles	202	615	- 413	-67,15
671800 Autres charg. exceptionnelles		72	- 72	-100
Résultat exceptionnel	4 048	14 300	- 10 252	-71,69
Résultat net Comptable	77 366	30 282	47 084	155,49
Résultat net / chiffre d'affaires	6,57 %	2,92 %		



[Signature]

Liasse 20 IS RN

①

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 57 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3J CONSTRUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 10 Rue De Montesquieu 93410 VAUJOURS		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 3 5 2 7 2 0 7 2 6 0 0 0 2 0		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AI'	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CI'
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à écaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Revenus : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		3J CONSTRUCTIONS		Exercice N°	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15 000.....)	DA	15 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ B2)	DG			
	Report à nouveau	DH	534 730		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	77 366		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées **	DK			
		TOTAL (II)	DL	628 596	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	913		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	42 521		
	Dettes fiscales et sociales	DY	92 429		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	21 150			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 574		
	TOTAL (IV)	EC	172 586		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	801 182		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	172 586		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		3J CONSTRUCTIONS		Néant ☐		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
				Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		
		FG	1 178 210	FJ	1 178 210	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 178 210	FK	1 178 210	
	Production stockée *					
	Production immobilisée *					
	Subventions d'exploitation				1 030	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				8 189	
	Autres produits (1) (11)				1	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				1 187 431
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					
	Variation de stock (marchandises) *					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				156 815	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				(1 157)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				567 196	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				5 454	
	Salaires et traitements ~				271 944	
	Charges sociales (10)				104 363	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				102
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				
	Autres charges (12)				9 796	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				1 114 512
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					72 918
OPÉRATIONS SUR CÉSSIONS	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré ~			(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total des produits financiers (V)				400
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					
	Intérêts et charges assimilées (6)					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total des charges financières (VI)				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					400	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					73 318	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052.



Signature

DGFIP N° 2053-SID 2020

Désignation de l'entreprise										3.J CONSTRUCTIONS										Néant ☐														
												Exercice N																						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion												HA																					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *												HB	4 250																				
	Reprises sur provisions et transferts de charges												HC																					
												Total des produits exceptionnels (7) (VII)												HD	4 250									
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)												HE	202																				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *												HF																					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)												HG																					
													Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)												HH	202								
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	4 048																					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise												(IX)	HJ																					
Impôts sur les bénéfices *												(X)	HK																					
												TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	1 192 080									
												TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	1 114 714									
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	77 366																					
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme												HO																				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières												HY																			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IG																			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *												HP																			
			- Crédit-bail immobilier												HQ																			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IH																				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées												IJ																				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées												IK																				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)												HX																				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)													RC																			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)												RD																			
	(9)	Dont transferts de charges												A1																				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)												(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5																		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)												A3																				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)												A4																				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives												A6	3 898		obligatoires	A9	5 170																
	Dont cotisations facultatives Madelin												A7	3 898		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8																
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):												Exercice N																						
												Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels																	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :												Exercice N																						
												Charges antérieures					Produits antérieurs																	

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise **3J CONSTRUCTIONS**

CADRE A

IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice

Augmentations

Diminutions

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

INCORP.

Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**

Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**

CORPORELLES

Terrains

Constructions

Sur sol propre

Dont Composants

L9

Sur sol d'autrui

Dont Composants

M1

Installations générales, agencements et aménagements des constructions

Dont Composants

M2

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Dont Composants

M3

Autres immobilisations corporelles

Installations générales, agencements, aménagements divers *

Matériel de transport *

Matériel de bureau et mobilier informatique

Emballages récupérables et divers *

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

TOTAL III

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

Autres participations

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

TOTAL IV

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

CADRE B

IMMOBILISATIONS

par virement de poste à poste

par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

INCORP.

Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**

Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**

CORPORELLES

Terrains

Constructions

Sur sol propre

Sur sol d'autrui

Inst. gales, agencets et am. des constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres

Immobilisations corporelles

Inst. gales, agencets, aménagements divers

Matériel de transport

Matériel de bureau et informatique, mobilier

Emballages récupérables et divers *

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

TOTAL III

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

Autres participations

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

TOTAL IV

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3J CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.



Signature

⑥

AMORTISSEMENTS

DGF4P N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>3J CONSTRUCTIONS</u>										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PI		PI		PG		PH			
TOTAL I											
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PI'		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		PZ	41 181	QA	102	QB		QC	41 282		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	8 056	QE		QF		QG	8 056		
	Matériel de transport	QH	49 161	QI		QJ		QK	49 161		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ	20 594	QM		QN		QO	20 594		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QI'			
TOTAL III		QU	118 991	QV	102	QW		QX	119 093		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	118 991	ØP	102	ØQ		ØR	119 093		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	M7	N8	N6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NI			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NI'	NI'	NY				
Total général sans effets (NP + NQ + NR)	NW			NS	NI'	NI'	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.



Signature

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire l'annexe 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>3J CONSTRUCTIONS</u>		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
	6E	6F	6G	6H	
	02	03	04	05	
	9U	9V	9W	9X	
	06	07	08	09	
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	8 189	6V	8 189	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	8 189	TY	8 189	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	8 189	UB	8 189	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	8 189	
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire



Signature

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **3J CONSTRUCTIONS** Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 524	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	211 435		211 435		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation perdus ou remis en garantie * UG)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 400		4 400		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 000		10 000	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 974		1 974	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	258		258	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	202		202		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTALUX			VT	229 793	VU	228 268
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VII				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	42 521		42 521		
	Personnel et comptes rattachés	8C	14 990		14 990		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	35 702		35 702		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	39 521		39 521	
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 215		2 215		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	913		913			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	21 150		21 150			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L	15 574		15 574			
TOTALUX			VY	172 586	VZ	172 586	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3J CONSTRUCTIONS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	202		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										
Quote-part	Résultats réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
			Déficits étrangers antérieurement déduits par la PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS								PORTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
	Majoration d'amortissement *									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles * (Epouse d'entreprises en 2016/2017/2018)	K9	Entreprises nouvelles (41 zones)	L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 44 series A)		L5		
		Pole-cc ou petite zone GIE (art. 41 articles)	L6	Société investissements à financer (art. 208C)	K3	Zone de réhabilitation de la défense (41 zones)		PA		
		GRUTE (art. 44 articles et 208A)	QV	Région d'emploi à redynamiser (art. 41 d'industrial)	1F	Zone franche d'activités NC (art. 41 quadrilatère)		XC		
Basse urban à dynamiser (art. 41 articles)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 41 quadrilatère)	PC	Zone de développement portuaire (art. 41 articles)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	donc déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		X9	donc déduction exceptionnelle sur un montant de crédits		YH	donc déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		YC	
	donc déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		YA	donc déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		YB	donc déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		ZI	
	donc déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)		YD							
	donc déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)									
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
							TOTAL II			
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		NI	77 568	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	77 568	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-VOT-SD



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise 3J CONSTRUCTIONS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	154 474	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	77 568	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	76 906	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	76 906	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAOIE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.



Signature

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGRFP N° 2058-CSD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : 3J CONSTRUCTIONS										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	534 448	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ Réserves légales ☐ Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	30 282		Dividendes		ZE	30 000						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	OF	564 730		Report à nouveau		ZG	534 730						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	564 730						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance									YT	407 242			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS									YQ	26 775			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	2 979			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	24 583			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	105 617			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	567 196			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	1 013			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									YZ	4 441			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	5 454			
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	174 326			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	51 566			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									QB	217 208			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									QS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZR	%			
	- Numéro de centre agréé * XP									- Filiales et participations : (liste art. 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JN		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Expert-comptables Janvier 2020 : En préparation



(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire article 53 A
du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : 3J CONSTRUCTIONS Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1 Véhicule 20/10/2017					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1 4 250	4 250	4 250				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)		4 250				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (4)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.



Signature

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3J CONSTRUCTIONS

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %
 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
 exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ②.
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
 (art. 219 I a sexies 0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+E-G-H
①	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	⑥	⑦
②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

 formulaire obligatoire
 (article 55A du Code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3J CONSTRUCTIONS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: 3J CONSTRUCTIONS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	7,00
Dont apprentis	YF	1,00
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 178 210
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	4 250
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 182 460

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 030
Variation positive des stocks	OD	1 157
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2 188

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	573 962
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	105 614
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	44 434
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9 796
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	733 806

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	450 842
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	450 842
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case													EV	x																							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)													GX	1 182 460				Effectifs au sens de la CVAE *				EY	7,00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)													HX																								
Période de référence													GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9			
Date de cessation													HR																								

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



Signature

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

3 5 2 7 2 0 7 2 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3J CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 10 Rue De Montesquieu

CODE POSTAL 93410

VILLE VAUJOURS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHEANNE Prénom(s) JOELNom marital % de détention 30,20 Nb de parts ou actions 251Naissance : Date 09/03/1952 N° Département Commune Pays Adresse : N° 1 Voie Rue MontesquieuCode Postal 93410 Commune VAUJOURS Pays FRANCETitre (2) M Nom patronymique CHEANNE Prénom(s) FLOBIANNom marital % de détention 24,80 Nb de parts ou actions 124Naissance : Date 29/10/1992 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCEAdresse : N° 10 Voie Rue Octave MirbeauCode Postal 77220 Commune MITRY MORY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



Signature

2020 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	a
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	b
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé	
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.



SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etai préparatoire.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

3J CONSTRUCTIONS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES									
Titre (2)	Mlle	Nom patronymique	CHEANNE	Prénom(s)	ELCIE				
Nom marital				% de détention	25,00	Nb de parts ou actions		125	
Naissance:	Date	28/03/1974	N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°	56	Voie	Rue de Montgeron					
	Code Postal	91830	Commune	BRUNOY			Pays	FRANCE	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune				Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune				Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune				Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune				Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune				Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune				Pays		

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Enregistrement



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

3 5 2 7 2 0 7 2 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3J CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie)

10 Rue De Montesquieu

CODE POSTAL

93410

VILLE

VAUJOURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - État prérempli

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2020	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/01/2019 et clos le 31/12/2019		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3J CONSTRUCTIONS 10 Rue De Montesquieu 93410 VAUJOURS			
SIRET 3 5 2 7 2 0 7 2 6 0 0 0 2 0		Mél:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 28%	
Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	
PV à long terme imposables à 15%		Autres PV imposables à 15%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre			
Nom / Adresse		N°	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom / Adresse		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre			
Nom / Adresse		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE GENERATJUN EXPERTIS			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Audit Fiscalité Comptabilité 41 Rue Paul Bert 93600 AULNAY-SOUS-BOIS		Tél:	
OCA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 10/04/2020 Lieu: VAUJOURS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						N° 2065 bis-SD 2020	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)							
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD							
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres	
						b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 156 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 156 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
M CHEANNE JOEL Associé Gérant		251	2019			9 609	
1 Rue Montesquieu 93410 VAUJOURS							
M CHEANNE FLORIAN Associé		124	2019	55 059		4 685	
10 Rue Octave Mirbeau 77290 MITRY MORY							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

SAGE Expert-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.





DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2020)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3J CONSTRUCTIONS

du

Adresse 10 Rue De Montesquieu 93410 VAUJOURS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	M CHEANNE FLORIAN Conducteur de travaux				10 rue Octave Mirbeau 77290 MITRY MORY				
2	M TRENTÉPOHL THOMAS chef de chantier				20 rue de la Garenne 77290 MITRY MORY				
3	M AKDIM ALI Maçon				11 Rue de Saint Ouen 93210 STAINS				
4	M MARTINS MENDES RUI MANUEL Compagnon Professionnel				33 rue des Ormeaux 95100 ARGENTEUIL				
5	M KOVAIS PINTO Maçon				17 Rue du 8 mai 1945 93230 ROMAINVILLE				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	55 059			55 059				55 059	
2	36 951			36 951				36 951	
3	32 431			32 431				32 431	
4	31 919			31 919				31 919	
5	29 447			29 447				29 447	
6									
7									
8									
9									
10									
tot	185 807			185 807				185 807	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		3 725
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 514
Total		5 239

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	191 046	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	77 568
- de l'exercice précédent ⑩	187 353	- de l'exercice précédent ⑩	20 113
Nom et qualité du signataire		À VAUJOURS, le 10/04/2020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



Signature

2020	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant ☒
		PME au sens communautaire	☒
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Expert-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.



Liasse 20 1330 CVAE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	3J CONSTRUCTIONS
Adresse	1 0 Rue De Montesquieu
Code postal	9 3 4 1 0
Ville	VAUJOURS

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	3 5 2 7 2 0 7 2 6 0 0 0 2 0
Période de référence	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	450 842	case JU du 2035-E-SD case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
----------------	----	---------	---

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence	A3	1 182 460	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
--------------------------------	----	-----------	--------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD
---	----	--	--------------------------------------

A VAUJOURS	SIGNATURE
DATE 10/04/2020	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.



Signature

SIREN	3	5	2	7	2	0	7	2	6
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PAGE	1		/	1	
------	---	--	---	---	--

III. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

[illegible]

Ans



ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 26 Juin, à 18 heures 30

Les associés de la S.a.r.l. « 3 J CONSTRUCTIONS »
au capital de 15 000 €uros
se sont réunis sur convocation du gérant, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Etaient présents :

Monsieur Joël CHEANNE	propriétaire de 251 parts sociales
Madame CHEANNE Elodie	propriétaire de 125 parts sociales
Monsieur Florian CHEANNE	propriétaire de 124 parts sociales

Total des parts présentes : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Joël CHEANNE préside la séance en qualité de gérant de la société.

Le président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos de 31 décembre 2019
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos de 31 décembre 2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'Article 223-19 du Code de Commerce
- Révision de la rémunération du gérant,
- Questions diverses.

1

Siège social et bureaux : 10, rue Montesquieu • 93410 VAUJOURS • **Tél. : 01 49 63 00 00 • Fax : 01 49 63 83 33**

E-mail : 3jconstructions@wanadoo.fr • S.A.R.L. au capital de 15 000 € • R.C. : B 352 720 726 • SIRET 352 720 726 000 20 • APE 452 V



Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus au gérant de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019+ se montant à 30 282 €uros :

- le bénéfice s'élevant à	77 366 €uros
- report à nouveau antérieur	534 731 €uros
- total	612 097 €uros

- Montant du report à nouveau après affectation et distribution : 612 097 €uros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Années	Dividende global	Abattement 50 %	Sans abattement
2018	30 000.00	0	0
2017	20 000.00	0	0
2016	20 000.00	0	0

Exercices	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2018	30 000.00	0	30 000.00
2017	20 000.00	0	20 000.00
2016	20 000.00	0	20 000.00

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Joël CHEANNE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION :

Nous vous proposons que la rémunération de la gérance pour l'exercice 2020 s'élève à un montant mensuel de base de 500 €, auquel s'ajoutera, éventuellement, une prime en fonction des objectifs et des résultats. En outre, le Gérant sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et accepte en tant que de besoin cette décision.

Ces résolutions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

Le gérant,
Joël CHEANNE

Un associé, *Floian* CHÉANNE





ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation :

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'une durée de douze mois et, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 1 178 210 Euros, contre 1 035 866 Euros au titre de l'exercice précédent.

Notre effectif est de 7 salariés, réparti comme suit :

- 1 Cadre
- 2 Etam
- 3 Ouvriers
- 1 Apprentie

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 114 512 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

A titre comparatif

	Année 2019	Année 2018
Autres achats et charges externes	567 196 €	489 198 €
Salaires et traitements	271 944 €	260 252 €
Charges sociales	104 363 €	94 824 €

1

Siège social et bureaux : 10, rue Montesquieu • 93410 VAUJOURS • **Tél. : 01 49 63 00 00 • Fax : 01 49 63 83 33**

E-mail : 3jconstructions@wanadoo.fr • S.A.R.L. au capital de 15 000 € • R.C. : B 352 720 726 • SIRET 352 720 726 000 20 • APE 452 V



En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 77 366 €uros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

La crise sanitaire a impacté et impactera le chiffre d'affaires de l'année 2020. Le report et l'annulation des travaux nous font croire à une année très difficile.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat tel qu'il ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un bénéfice de 77 366 €uros comme suit :

- 77 366 €uros, en report à nouveau
 - La distribution de dividendes fera l'objet d'une discussion au cours de l'assemblée de septembre.
- A ce jour, aucune distribution n'est prévue.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices de la façon suivante :

Années	Dividende global	Abattement 50 %	Sans battement
2018	30 000.00	0	0
2017	20 000.00	0	0
2016	20 000.00	0	0

Exercices	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2018	30 000.00	0	30 000.00
2017	20 000.00	0	20 000.00
2016	20 000.00	0	20 000.00

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.



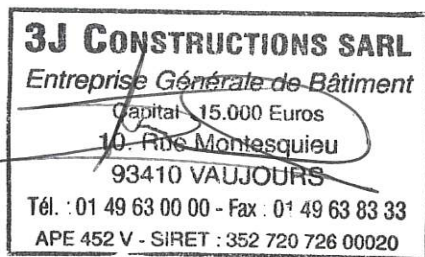
RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous proposons que la rémunération de la gérance pour l'exercice 2020 s'élève à un montant mensuel de base de 500 €, auquel s'ajoutera, éventuellement, une prime en fonction des objectifs et des résultats. En outre, le Gérant sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et accepte en tant que de besoin cette décision.

CONCLUSION :

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

CHEANNE Joël
Le Gérant





ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 juin 2020**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus au Gérant de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se montant à 77 366 € :

- le bénéfice s'élevant à	77 366.00 €
- report à nouveau antérieur	534 731.00 €
- total	612 097.00 €
- montant du report à nouveau après affectation	612 097.00 €

Années	Dividende global	Abattement 50 %	Sans abattement
2018	30 000.00	0	0
2017	20 000.00	0	0
2016	20 000.00	0	0

Exercices	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2018	30 000.00	0	30 000.00
2017	20 000.00	0	20 000.00
2016	20 000.00	0	20 000.00

Siège social et bureaux : 10, rue Montesquieu • 93410 VAUJOURS • **Tél. : 01 49 63 00 00 • Fax : 01 49 63 83 33**
E-mail : 3jconstructions@wanadoo.fr • S.A.R.L. au capital de 15 000 € • R.C. : B 352 720 726 • SIRET 352 720 726 000 20 • APE 452 V



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des opérations intervenues entre Monsieur Joël CHEANNE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate.

QUATRIEME RESOLUTION

Nous vous proposons que la rémunération de la gérance pour l'exercice 2020 s'élève à un montant mensuel de base de 500 €, auquel s'ajoutera, éventuellement, une prime en fonction des objectifs et des résultats. En outre, le Gérant sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et accepte en tant que de besoin cette décision.

Le Gérant

Joël CHEANNE

